

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **MARDI 9 MAI 2023**

Le 9 mai 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 2 mai 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de
RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, GUITTON Sébastien, HUMEAU
Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise,
RENAULT Alexandra, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc),
FREULON Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie),
THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : HERBONNIER Noël, SIMON Emmanuel.

Absente : DUPUIS Virginie.

Secrétaire de Séance : ALLARD Mickaël.

DCM N° 2023 – 048 : IRRIGATION – PRÊT FINANCIER DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SARTIRRIG (SOLDE)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, par délibération N° 2021-069 en date du 13 septembre 2021, accepté de verser à l'association ASL SARTIRRIG, sous forme de prêt relais de trésorerie la part liée à l'abonnement de la commune soit la somme de 11.891,58 €.

Il précise que les travaux sont maintenant terminés et que leur coût s'est élevé à 450.379,57 € HT.

Il convient donc maintenant de procéder au versement du solde du prêt nécessaire au paiement de cet investissement.

L'Association SARTIRRIG propose de demander à chaque adhérent de lui verser, sous forme de prêt relais de trésorerie la part liée à son abonnement soit un solde de 363,59 € pour la commune (10 m3/h sur les 380 m3/h du réseau total).

Ce prêt « relais de trésorerie » serait donc consenti à SARTIRRIG « emprunteuse » par la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY « prêteur » selon le tableau d'amortissement ci-annexé.

Les conditions de remboursement seraient les suivantes :

- périodicité annuelle,
- prêt sans intérêt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce contrat de prêt aux conditions définies ci-dessus.

Il précise que la réalisation de ce prêt sera soumise à l'approbation de Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Mme Emmanuelle HUMEAU, M. Mickael ALLARD et M. Roger DE MIEULLE étant soit utilisateurs soit appartenant à la famille d'utilisateurs du réseau actuel quittent la salle durant le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce contrat de prêt « relais de trésorerie » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les Conseillères et Conseillers ayant quitté la salle sont invités à reprendre leur place.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à M. le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

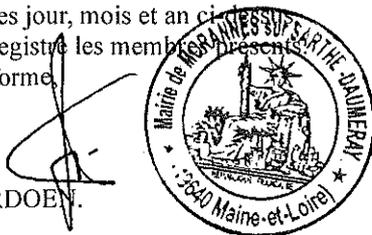
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230509-DCM2023-048-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023